

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Une opportunité gagnant-gagnant pour les entreprises et les apprentis

C'est quoi ?

C'est un contrat de travail qui permet à l'étudiant de **cumuler apprentissage théorique** en centre de formation (physique ou en ligne) **et prise en main d'un poste de travail en entreprise.**

Pour qui ?

- **Les 16 à 25 ans révolus**
- **Les 26 ans et plus dans certains cas :**
 - Les demandeurs d'emploi inscrits chez France Travail
 - Les bénéficiaires du RSA, ASS ou AAH

La grille de rémunération

Niveau de formation	Moins de 21 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
Diplôme inférieur au bac ou niveau 4	55% du SMIC soit 1 026,86€	70% du SMIC soit 1 306,91€	100% du SMIC (ou 85% du SMC) soit 1 867,02€
Diplôme supérieur ou égal au bac	65% du SMIC soit 1 213,56€	80% du SMIC soit 1 493,61€	

Vous êtes l'employeur

L'aide à l'embauche publique s'applique si :

- Le candidat est demandeur d'emploi ou travailleur handicapé
- Le candidat n'a aucune ancienneté dans l'entreprise
- Le candidat n'a pas subi de licenciement économique dans les 6 derniers mois avant l'embauche

Quel montant selon le profil de l'étudiant ?

26 ans et +	45 ans et +	Handicap
2000€	4000€	3000€

Vos avantages



Une alternative au recrutement moins chère



Un coût salarial maîtrisé

En savoir plus

Vous êtes l'étudiant

Pour vous aider dans vos démarches, votre école de comptabilité en ligne vous apporte son soutien avec :

- Le partage de ses offres partenaires
- La gestion du contrat jusqu'à sa signature
- La mobilisation des aides publiques dédiées aux alternants

Une immersion enrichissante



Combine pratique et théorie



Rémunération mensuelle



Possibilité d'embauche à la fin du contrat

En savoir plus